



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013 18 janvier 2013	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 67 Présents : 63 Votants : 64
---	------------------------------------	--

Séance du 28 janvier 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY
Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Madame Eliette ITALIANO
Madame Régine PONCHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Charte d'engagement 2013 – année 2 : programme de prévention des déchets
Centre Yonne

OBJET : Charte d'engagement 2013 – année 2 : programme de prévention des déchets Centre Yonne

Considérant l'engagement de la collectivité avec le Syndicat des Déchets du Centre Yonne, dans un programme de prévention des déchets afin de faire face aux problématiques posées par l'augmentation de la production de déchets,

Considérant le programme faisant l'objet d'un contrat de performance avec l'Ademe qui apporte un soutien financier et technique. Le dispositif est établi sur 5 ans et a comme objectif final la réduction à minima de 7 % de la production des déchets ménagers et assimilés des entreprises sur le territoire du syndicat.

Considérant qu'après une phase de diagnostic du territoire, le programme de prévention entre dans une seconde phase qui consiste en la mise en place des actions et l'atteinte des objectifs. Le syndicat et ses collectivités adhérentes sont tenus à une obligation de moyens – la mise en place des actions de prévention- et une obligation de résultats- la réduction des quantités de déchets.

Considérant le versement des aides de l'Ademe au syndicat strictement conditionné par ces deux obligations.

Considérant que sur la base du diagnostic élaboré durant la première année, des conseils de l'Ademe et du travail des collectivités, il a donc été établi un plan d'action pour les années 2013 à 2016.

Considérant que la charte proposée par le syndicat a pour objectif de mieux définir les tâches du syndicat et des collectivités dans le cadre du programme de prévention et constitue une feuille de route pour l'année 2013.

Considérant que dans cette charte le syndicat a donc retranscrit les actions de prévention à mettre en place dans la collectivité, en détaillant les actions à mettre en place pour chacun des axes de la prévention.

Considérant que la charte est donc un outil permettant de bien définir la répartition des rôles entre la Communauté de Communes du Jovinien, le syndicat et les partenaires des actions de prévention des déchets.

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par

POUR : 63 voix

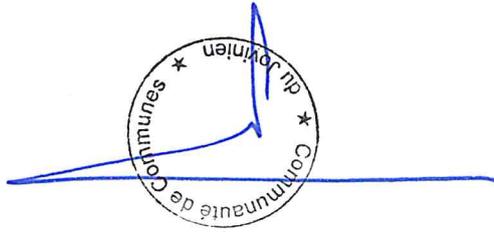
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix

accepte le contenu de la charte 2013 pour la prévention des déchets dans la collectivité

engage à respecter les engagements décrits dans la charte

autorise le président ou son délégué à signer tous les documents relatifs à cette charte.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception **08 FEV. 2013**
par la Préfecture :

date de publication : **08 FEV. 2013**

